

**REDUCIO**  
 5 rue du Talus  
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
 France  
 TVA:

**FACTURE**  
 FA2201082

Date de facturation : 03/06/2024  
 Numéro de commande : ZB-701930

Votre interlocuteur: Stéphane Bertrand

Notre interlocuteur: David WALTISPERGER  
 +33 3 89 62 96 28  
[info@recowa-group.com](mailto:info@recowa-group.com)

Cher Monsieur Bertrand,

Nous vous remercions pour votre commande et votre confiance et avons le plaisir de vous soumettre notre facture pour les positions suivantes et selon les conditions ci-dessous:

Pos.	Article	Designation	Quantité	Prix unitaire	Somme en €
10	R512073	<b>Vanne de maintien de pression type PS130</b>  Kvs: 1,7 DIN 32676-A TC DN10 Complete stainless steel construction Linear connection Diaphragm: PTFE (Gylon) Seat material: EPDM Spring range: 0,2-1,5 ; 0,3-3 ; 2-8 barg Stainless steel regulating knob Internal wetted parts: ≤ 0,51 micron Ra – SF1 External surface: ≤ 0,76 micron Ra – SF3 Without gauge connections Without extra options	1,00	1 510,00	1 510,00

Somme (report) en €	1 510,00
---------------------	----------

**Transport et emballage**

Prix de l'emballage	40,00
Coût du transport DAP (sans dédouanement / hors taxes)	60,00
Somme en €	1 610,00
TVA en sus de 20,00% sur la somme totale	322,00
<b>Montant total en €</b>	<b>1 932,00</b>

**Conditions de paiement**

Conditions de paiement:	100% à la date de livraison
Délai et mode de paiement:	30 jours à réception de la facture par virement bancaire
Montant total de la facture:	€ 1 932,00
Date limite de paiement:	03/07/2024

**Veuillez effectuer le règlement de la facture par virement bancaire sur le compte ci-dessous :**

Identité :	RECOWA SAS
Banque :	CCM DES TROIS PAYS
Adresse :	82 RUE DU GENERAL DE GAULLE   68128 VILLAGE NEUF   FRANCE
IBAN :	FR 76 10278 03050 00021684801 07
SWIFT / BIC :	CMCI FR 2A

Nous vous remercions d'avance pour votre règlement et restons à votre disposition pour toute question.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, nos salutations les meilleures.

**RECOWA SAS**

- En conformité avec la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une pénalité sera appliquée pour retard de paiement, calculée au taux d'intérêt légal multiplié par 3.
- En conformité avec la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera appliquée pour tout retard de paiement.
- Escompte non applicable.